



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Alcoolisme et tabagisme

Question écrite n° 40061

Texte de la question

M. Yves Rousset-Rouard attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les déclarations du professeur Claude Got, chef de service à l'hôpital Ambroise-Pare, le 20 mai 1996, sur la chaîne de télévision LCI. En effet, ce médecin, connu pour son rôle actif dans la politique de santé politique de notre pays, a déclaré : « Je regarde de temps en temps un épisode sportif à la télévision mais avec souvent des arrière-pensées (...) dans le genre : regarder un grand Prix en me disant, avec toutes ces publicités de cigarettes et d'alcool si, finalement, ils pouvaient tous rentrer dedans et griller, j'en retirerais une certaine satisfaction. » Ces propos ont provoqué une vive émotion dans les milieux sportifs et particulièrement au sein du sport automobile en France et à l'étranger car ils émanent d'un médecin, ancien membre du haut comité de santé publique et, auteur de nombreux rapports demandés par le Gouvernement sur l'alcoolisme, le tabagisme, le sida, la sécurité routière et plus généralement la santé en France. Aussi, il lui demande son sentiment sur ces déclarations en sa qualité de ministre de tutelle des personnels de santé des hôpitaux.

Texte de la réponse

La question soulevée permet de rappeler quelques données objectives qui fondent la politique du Gouvernement dans le domaine de la santé publique, en particulier sur la question du tabac et de l'alcool qui sont particulièrement en cause ici. Chaque année en France, 60 000 personnes meurent du fait de la consommation du tabac et 35 000 du fait de la consommation d'alcool. Ces chiffres sont répétés régulièrement mais derrière l'apparente banalisation liée à cette répétition, ce sont à chaque fois des souffrances individuelles et des drames personnels et familiaux. La douleur des familles est particulièrement insoutenable quand de jeunes adultes perdent la vie ou sont gravement handicapés pour avoir consommé de l'alcool en quantité excessive, après un match et avant de prendre leur voiture, et il faut rappeler que des 0,5 gramme d'alcool par litre de sang le risque d'accident est multiplié par deux, ou quand des conducteurs alcoolisés sont responsables d'accidents graves ou mortels pour les autres. Il faut savoir que de plus en plus souvent des adultes, des quarante ans, sont emportés en quelques mois par un cancer du poumon pour avoir commencé à fumer dès l'âge de quinze ans. Quant aux méfaits du tabagisme passif, pour les adultes et pour les enfants, ils sont aujourd'hui largement reconnus. Il est donc nécessaire de prévenir ces risques en incitant à une modification des comportements et des modes de consommation. Dans ces conditions, le lien qui persiste entre les sports mécaniques, en particulier lors de leur retransmission télévisée, et la publicité, directe ou indirecte, pour la consommation de tabac et d'alcool, apparaît opposé aux objectifs de la santé publique. L'incitation publicitaire à une consommation dangereuse pour la santé et plus encore, pour ce qui est de l'alcool, incompatible avec la conduite automobile, paraît en effet particulièrement pernicieuse lorsqu'elle est associée à un sport spectaculaire, attractif et d'autant plus valorisé qu'il apparaît à haut risque.

Données clés

Auteur : [M. Rousset-Rouard Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40061

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3225

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 583